

COMMUNE DE GOTTESHEIM

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 octobre 2014

Sous la présidence de Monsieur Gérard KRIEGER, Maire.

Nombre de conseillers élus: 11
Conseillers en fonction: 11
Conseillers présents: 11

voir plan

Date de convocation : 10 octobre 2014

PRESENTS : MM. Gérard KRIEGER, Maire, Mme Elisabeth MULLER Adjoint, MM. Daniel KAUFFMANN, Adjoint, Jean-Luc ERNWEIN, Jean-Marc ERNWEIN, Berny FEGER, Yannick FISCHER Christophe KARCHER, Lucien LATZEL, Mme Béatrice LAVENN, M. Théo LEININGER.

ABSENTS EXCUSES : néant

N° 2014-60 INSTAURATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SUR CERTAINS SECTEURS DE LA COMMUNE :

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération du 18 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que les secteurs délimités par le plan joint nécessitent, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, **la réalisation des réseaux d'eaux pluviales, d'électricité, d'éclairage public, d'assainissement, l'élargissement et le revêtement de la voie communale ;**

Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 12% ;
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à titre d'information.

En conséquence, les autres participations sont définitivement supprimées dans le secteur considéré.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

département au plus tard le
Accusé de réception en préfecture
067-216701623-20141016-2014-60-DE
Date de télétransmission : 21/10/2014
Date de réception préfecture : 21/10/2014

Suivent les signatures au registre des membres présents
Pour copie conforme

Gottesheim, le 21 octobre 2014

Publié et transmis à la Sous-Préfecture
de Saverne le 21 octobre 2014

Le Maire
G. KRIEGER



Accusé de réception en préfecture
067-216701623-20141016-2014-60-DE
Date de télétransmission : 21/10/2014
Date de réception préfecture : 21/10/2014